

Les espaces naturels agricoles, un enjeu pour tous

L'étalement urbain ne cesse de s'amplifier au détriment des espaces agricoles, forestiers et naturels.

Pour lutter contre ce phénomène, la loi du 23 février 2005 confère aux départements la compétence de protection et d'aménagement des espaces agricoles et naturels périurbains. Elle passe par la mise en œuvre des «périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains», dits PAEN.

En 2011, le département initie un **PAEN sur les espaces agricoles, forestiers et naturels de la plaine de l'Isère, de Sassenage à Tullins**. Voreppe est concernée et s'y implique fortement. Le choix du périmètre, la crainte de préemption, la fin des espoirs pour certains propriétaires de voir leur terrain classé en zone à urbaniser, la politisation de la concertation ont enterré le projet en 2013.

En accord avec le département qui a fait le **choix de laisser chaque commune mener à bien son propre projet**, Voreppe relance pour 2019 la concertation pour la mise en place d'un PAEN sur son territoire.

Les espaces agricoles font partie de **notre paysage** mais aussi de **notre économie**. A Voreppe, **il ne s'agit pas seulement de maintenir la coupure verte**, nécessaire pour **éviter l'étalement de l'urbanisation**, il faut **construire l'agriculture péri-urbaine de demain**.

Connaître les lieux et conditions de production de ce que nous mangeons, acheter directement aux producteurs, sont des demandes fortes des consommateurs. Le classement de terres agricoles en zone PAEN permet de **stopper la spéculation foncière donnant ainsi aux agriculteurs une visibilité à long terme sur leurs exploitations**.

Cette démarche permet d'accompagner l'évolution des exploitations agricoles vers une **agriculture de proximité mieux valorisée** (circuits courts et filières locales, agriculture biologique, maraîchage...), d'encourager la diversification des cultures, de favoriser l'installation de nouveaux exploitants, de mettre en place de nouveaux réseaux de distribution pour conforter leurs revenus...

La CAPV a la compétence « Agriculture » (achat de terres agricoles ou naturelles, location, aide aux projets ...). Pourquoi confiner la réflexion au seul périmètre de la commune ? **L'évolution de l'agriculture péri-urbaine ne se fera pas sans construction cohérente entre les communes**.

Le PAEN n'est pas une fin en soi. Ce n'est qu'un outil pour la mise en place d'une vraie politique agricole dans la plaine de l'Isère.

Le groupe VoreppeAvenir
<http://VoreppeAvenir.fr>

La commune, 1^e échelon de notre République

En ces temps où certains en France, las de ne pas avoir trouvé de réponse à leurs interrogations, leurs inquiétudes, vilipendent les élus, nous souhaitons réaffirmer ce qu'est la mission d'un élu municipal. Les élus municipaux sont les premiers maillons de la représentativité de notre République et de notre démocratie représentative.

À Voreppe nous sommes 29 élus dont 6 élus représentant la minorité. Une liste où la parité homme/femme est respectée. 29 élus dont les profils sont très divers. Au sein du conseil municipal nos professions sont très différentes (commerçants, entrepreneurs, artisans, profession libérale, salariés du privé ou de la fonction publique, retraités etc.). Nos origines sont locales, régionales, internationales. Ces éléments permettent d'être à l'image des habitants de Voreppe. Alors, les échanges, le débat d'idées peuvent naître et ont lieu au sein des commissions municipales, des conseils municipaux. Certes, la majorité, élue pour 6 ans à partir d'un programme sur lequel le plus grand nombre d'électeurs ont porté leurs voix a une responsabilité forte. Cette responsabilité est le respect des engagements pris devant les électeurs.

Pour autant rien ne serait plus contre-productif de ne pas tenir compte des remarques, des suggestions de nos concitoyens. C'est pourquoi, depuis 2014 nous avons imaginé des espaces de dialogues et de d'informations avec les Voreppins, faisant ainsi vivre la démocratie participative.

Tous les Voreppins peuvent participer aux diverses réunions publiques. Nous avons travaillé en ateliers participatifs pour les modifications du PLU, les projets de réaménagement du centre-bourg. Les comités de quartier permettent l'expression des problèmes sur un espace plus restreint. Les élus viennent tous les deux mois à la rencontre des habitants sur les places ou marchés de la Voreppe. Le Maire et ses adjoints reçoivent régulièrement les Voreppins en rendez-vous. Ce nécessaire échange permet de consolider, infléchir, modifier nos choix en tenant compte des remarques. Aussi, merci à tous ceux qui ont apporté leur pierre à l'édifice.

Chacun des élus municipaux prend du temps de sa vie personnelle pour agir pour le bien public. Cet engagement est de tous les instants et mérite d'être souligné. Alors, pour une fois, nous souhaitons remercier chaleureusement l'ensemble des conseillers municipaux pour le travail effectué, le temps donné.

La République française se consolide dans nos communes à travers ses élus municipaux.

À vous tous bonne et heureuse année 2019.

Pour Voreppe 2014, les élus de la majorité municipale